

**COMPTE RENDU DE LA 4<sup>ème</sup> SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2020**

Le 30 juin 2020 sur convocation régulière du Maire en date du 24 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann, 19 rue du pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h 30,

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, GAUDARD Stéphanie, COENART Séverine, LOYSEAU David, VIEILLE Laurent, NUNHOLD Jacinthe, DESPUJOLS Benoît, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Les conseillers excusés sont :

Madame THIEBAULT Dominique	pouvoir à	WACOGNE Marie-Andrée
Madame YAYLA Melek	pouvoir à	LAZAAL Zahia
Madame SAUNIER Fanny	pouvoir à	BERTHON Gérard

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal observe une minute de silence, en hommage à Louis SOUVET, décédé, ancien Maire de Montbéliard, Sénateur et Président de Pays de Montbéliard Agglomération, qui a fait beaucoup dans le Pays de Montbéliard.

Minute de Silence.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Réagit à cette disparition également : « Ancien Maire de Montbéliard, Sénateur du Doubs, vice-président de la Région Franche- Comté ou encore Président de l'Agglomération, Louis Souvet nous a quittés. Je me souviens encore lorsque, tout juste collégien, il me recevait dans son bureau afin de l'interviewer sur ses attributions de Maire.

En dehors de toute considération politique, j'ai souhaité en introduction de ce conseil municipal que nous rendions hommage à celui à qui nous devons le développement du Technoland, la création du campus universitaire, l'Axone ou encore le stade Bonal. À Grand-Charmont, il est celui qui a permis la création du parc des jonchets.

Lorsque la question lui a été posée de savoir ce qu'il souhaitait que l'on retienne de lui, Louis Souvet a répondu qu'il souhaitait qu'on retienne sa simplicité.

Mais plus que cela, je souhaitais rappeler, avant toute chose, qu'il fut un artisan du rayonnement de l'agglomération du Pays de Montbéliard. Il était un homme de principes, droit dans ses bottes.

Aussi, je veux clôturer ce propos en adressant à ses proches, à ses deux fils, mes plus sincères condoléances dans ce moment d'une extrême douleur, et je ne doute pas que vous vous joindrez à notre groupe en ce sens. »

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur LOYSEAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **I – Approbation compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2020**

Monsieur le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2020.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Remarque que lors de la précédente séance, il n'a pas interpellé Monsieur GRILLON lui demandant de récupérer les sommes relatives aux dégradations de la vidéosurveillance auprès des jeunes auteurs de ces faits.
- Il aurait même souhaité privilégier un compromis afin de ne pas enfoncer les jeunes auteurs pour cet acte stupide et préjudiciable pour la commune. D'autant que ces jeunes sont condamnés car ils ont refusés de dénoncer le véritable auteur des faits.
- Souhaite que ce paragraphe soit retiré du compte rendu.

**Vote : Unanimité**

## **II. Débat d'Orientations Budgétaires 2020**

### **Monsieur GRILLON :**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 et 3 de l'article L2312-1, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

### **Modalités d'application :**

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En outre la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Monsieur GRILLON Robert, Adjoint aux Finances, présente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2020, joint au présent compte rendu.

Il est précisé que ce rapport a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance du conseil municipal.

La commission Finances s'est réunie le 29 juin 2020 ; chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé.

- Demande de bien vouloir prendre acte, par un vote, de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2020.

### **Monsieur DESPUJOLS :**

- Remarque que le contexte est bien exposé. Seulement, à l'heure actuelle, le Monde vit une situation particulière avec la pandémie du Covid 19, les circonstances sont exceptionnelles et pourtant, le groupe majoritaire reste dans la même continuité et n'envisage pas de faire des économies malgré la situation.

C'est décevant pour les charmontais qui ont l'impression d'être saignés.

C'est dommage que tous les élus ne partagent pas le même côté critique de la situation dans le contexte actuel.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Propose tout d'abord que les rapports aussi longs soient présentés de manière plus condensée afin que chacun ne perde pas le fil de la présentation. Chaque élu reçoit les rapports à l'avance et peut donc en prendre connaissance avant la séance.
- Votera contre ce rapport, en dépit de l'excellent travail réalisé par les services qui ont travaillé sur ce dossier.
- Expose : « si la première partie ne fait que rendre compte du contexte actuel et de l'état du moment de notre pays, la seconde partie présente une stratégie contre laquelle nous nous opposons avec force.

Le débat d'orientation budgétaire laisse clairement apparaître votre volonté de poursuivre l'agrandissement de la ferme Pédagogique avec l'acquisition d'un chalet biberonnerie.

Les frais ne font qu'exploser, avec par exemple un salaire d'une fermière, la fermière à l'époque, de 5500 € à charge en contrat de type CAE. En 2019, ces frais liés au salaire s'élevaient à 22 270 €. En 2020, à 29 000€.

Aujourd'hui, vous prenez complètement en charge le salaire de l'actuelle fermière, faussant les chiffres de la masse salariale de la commune par un transfert de fonds à l'association gérant la ferme pédagogique. Nous vous demandons d'abord de bien vouloir réembaucher cette personne sur le compte de la mairie. Cela, afin de lui garantir la stabilité de son emploi et en étant embauchée sur le compte de la Ville, elle aura cette stabilité. Concernant son management, il faut lui élaborer une fiche de poste.

Nous demandons d'avoir accès à la convention de prêt du camion appartenant à la commune au profit de cette même ferme pédagogique. Et puisse qu'hier vous avez maintenu que les frais d'essence était payés exclusivement par l'association, je vous demande de bien vouloir nous fournir et de rendre publics tous les titres de recettes correspondant aux remboursements des sommes d'essence.

Vous comprendrez par cette demande que nous ne vous croyons absolument pas lorsque vous affirmez que ces sommes sont payées par l'association alors même que la structure utilise la carte carburant de la commune.

L'usage de cette carte carburant appartenant à la commune s'explique selon vous par des raisons de facturation.

Hé bien laissez-moi vous dire que le simple charmontais, lorsqu'il va mettre de l'essence et qu'il doit en justifier le paiement, il demande simplement une facture lors du passage en caisse.

Nous demandons ensuite de bien vouloir faire en sorte que ce soit exclusivement la commune qui gère la ferme Jan Ross. Parce que sur ce point, laissez-moi vous dire que vous faites les choses à l'envers.

Je m'explique : Vous nous dites vouloir faire de cette ferme pédagogique un lieu remarquable communautaire, c'est à dire dépendant de l'agglomération. Il sera bien plus aisé de convaincre le futur président de PMA de bien vouloir reprendre la ferme

sous la responsabilité communautaire si le domaine appartient d'ores et déjà à la commune de Grand-Charmont.

Pour appuyer le dossier vous devrez bien évidemment, au préalable, vendre ce projet et son attractivité. Qui voudrait aujourd'hui, en l'état, reprendre la gestion de la ferme qui n'est absolument pas autonome et qui représente, eu égard au contexte économique actuel, un gouffre dans lequel très peu de monde souhaite s'engouffrer si bien qu'ils en sont réduits à vendre sur internet des animaux, sans aucun contrôle sanitaire ni même possibilité de suivi du bien-être animal. En tant que signataires de la charte L214, cette situation nous inquiète.

Et quitte à nous parler d'écologie, allez-vous daigner répondre à Monsieur Paolazzi qui vous a interpellé via l'est républicain sur le saccage des arbres rares du domaine par les chèvres de la ferme pédagogique. Un an plus tard, son article reste sans réponse et nos arbres rares, plantés il y a 20 ans, vont être abattus.

Second et avant dernier point : le chauffage du Bâtiment 1. Pouvez-vous justifier le coût énorme du fioul que vous achetez afin de chauffer les bâtiments ? Nous sommes stupéfaits que pour le compte de quelques 3 associations occupant les locaux, le coût à l'année soit aussi important.

Je vous rappelle qu'il s'agit là de l'argent public et non de votre portefeuille personnel. A l'heure où de plus en plus de nos concitoyens sont dans l'incapacité de pouvoir se chauffer convenablement lorsqu'il le faut, je suis effaré de voir ce gaspillage énergétique et financier aux frais du contribuable, comme nous pouvons le voir à l'article 60621.

Et puisque vous nous engagez dans plusieurs programmes pluriannuels permettez-moi une question franche et sans détour :

Les bruits courent Monsieur le Maire, ils courent et laissent entendre qu'en cas de démission que l'on dit proche de votre part, vous souhaiteriez laisser le poste à votre ami Olivier DALON, dont on sait que sa réputation aurait enterrée nette sa candidature au suffrage des Charmontais. Loin de toute polémique inutile, vous engagez-vous, Monsieur le Maire, à faire revenir les électeurs aux urnes en cas de démission du maire, à défaut de laisser le conseil municipal élire, à lui seul et en catimini, un homme que personne n'attend ou ne souhaite ?

Bien qu'hypothétique, ce scénario mérite un éclaircissement immédiat de votre part et nous vous demandons de vous engager devant nos administrés que votre démission que l'on dit programmée, ne laissera jamais la place à un vote interne synonyme de tambouille politicienne. Cela d'autant plus que si les rumeurs sont vraies, vous léguerez ces projets pharaoniques à la future majorité.

Nous vous demandons une réponse claire et pour changer, honnête, tout en vous rappelant que nos échanges sont publics et sauvegardés. »

Monsieur le Maire :

- Rappelle qu'il est élu depuis 36 ans et que cela fait 36 ans que la Ville serre les vis de partout. Il y aurait la solution de ne rien faire, mais la Ville doit tout de même bien fonctionner et évoluer, se transformer, créer des habitations nouvelles et réhabiliter les anciennes.  
Le problème avec la baisse des dotations de l'Etat que la Ville a supporté, c'est qu'elle est devenue une commune pauvre, sans entreprises, et il faut maintenant faire avec les moyens dont elle dispose. D'autres Maires pensent d'ailleurs que Grand-Charmont fait des miracles avec ce qu'elle a.
- Pense que la Ville évolue dans le bon sens car elle s'est bien transformée et n'a aucun regret.
- Remarque que Monsieur BOUDJEKADA fait toujours référence à la personne de Denis SOMMER et c'est bien lui qui est visé dans toutes les remarques faites sur la ferme du Fort-Lachaux.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Précise qu'il ne peut pas comprendre la position de Monsieur SOMMER à partir du moment où il critique les baisses de dotations de la Ville mais il continue de voter les ordonnances Macron. Le problème soulevé concernant Monsieur SOMMER est un problème politique et non un problème avec l'homme et estime qu'il tient un rôle qu'il ne devrait pas avoir dans la ferme du Fort-Lachaux.

Monsieur MUNNIER :

- Revient sur la question de la ferme qui voit ses dépenses augmentées car il y a une augmentation du nombre d'heures réalisées et on voit qu'elle devient pérenne. L'employée fait un excellent travail et il est essentiel que son emploi perdure dans cette structure. Elle est employée par Profession Sport 25 car aucun responsable de la Ville n'a les compétences dans le milieu animalier. Ainsi, son travail est suivi par la Présidente de l'Association ce qui fonctionne bien.  
Grâce à cette ferme, la fréquentation du Fort-Lachaux est importante et il devient connu, en plus de l'implantation de l'Escape Game et de la réalisation de sentiers de randonnée. Le Fort-Lachaux est devenu d'intérêt communautaire et accueille des centaines de personnes.  
Seul le fort n'est pas rénové et la Ville doit travailler sur ce dossier car c'est le seul de l'Agglomération qui n'a pas bénéficié de travaux de rénovation.
- Revient sur les frais d'essence occasionnés par la ferme, effectivement ils n'ont pas été facturés mais une convention va rectifier et régulariser ce point. Il en sera de même pour le FC Grand-Charmont.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Affirme que tous les membres de la Commission Finances ont soutenu le contraire concernant les frais d'essence de la ferme et n'est pas certain que le bureau de l'Association soit en mesure d'avoir les compétences en matière d'animaux.  
Concernant l'Escape Game, les responsables sont en demande de pouvoir utiliser la grotte afin de développer leur concept.

Monsieur CLEMENT :

- Relève que Monsieur BOUDJEKADA a une méconnaissance de ce qu'il se passe sur le site car des dizaines de personnes y sont présentes sur le site tous les soirs, jouent et font des barbecues. De plus, le travail réalisé par la fermière est élargi également aux animations qu'elle organise tout au long de l'année à destination des écoles et du public, sous la responsabilité du comité de l'Association. La fête de la ferme de l'année dernière a été un réel succès, et a permis de rassembler les familles autour de cet évènement, ce qui n'aurait pas pu être organisé par les services de la Ville.

Monsieur GRILLON :

- Ajoute que l'Association fonctionne avec de nombreux bénévoles et si la Ville devait faire appel aux employés, le coût pour la commune serait trop important. Les bénévoles réalisent un véritable travail.

Monsieur le Maire :

- Revient sur la question de Monsieur BOUDJEKADA concernant la rumeur sur sa démission et affirme qu'il a une très bonne équipe autour de lui, suite à une élection confortable et ne souhaite pas démissionner.
- D'autre part, les bâtiments du Fort- Lachaux sont occupés par des associations qui ont rénovées elles-mêmes les locaux et c'est une très bonne solution que ces salles puissent être utilisées par des associations de la Ville. La question du chauffage de ces bâtiments est en cours d'étude pour envisager une chaufferie bois.

Monsieur DRIANO :

- Expose :

« Dans ce débat d'orientation budgétaire, la présentation rappelle le contexte dans lequel se trouve la collectivité municipale.

Elle aborde le contexte mondial de façon grave. Plus d'un milliard de personnes sont confinées dans le monde. Un arrêt brutal de l'économie, à l'échelle mondiale, un choc complètement inédit avec une contraction du produit intérieur brut, sans précédent.

Selon l'organisation internationale du travail OIT, 1.6 milliard de travailleurs soit près de la moitié de la population active mondiale sera affectée par la crise économique. C'est un milliard de personnes qui pourraient basculer dans la pauvreté à l'échelle mondiale suite au coronavirus. C'est plus que la population européenne qui était de 446 millions en février 2020.

Cette nouvelle crise sanitaire mondiale couplée avec la crise économique mondiale plus antérieure, met en lumière la fracture béante entre les pays impérialistes riches et les pays pauvres et dans tous, les rapports de classe entre les bourgeoisies nationales et les classes pauvres exploitées et opprimées.

Dans la zone euro l'apparente « union européenne » a volé en éclat, c'est chacun pour soi, les états européens ont arrosé de milliards les possédants qui dirigent l'économie et qui continuent à pousser chaque jour un nombre croissant de travailleurs vers le chômage et la pauvreté.

Je prends deux exemples :

- Le groupe Sanofi, dont le plus gros actionnaire est la famille Betancourt l'Oréal, vient d'annoncer sa volonté de supprimer 1700 emplois en Europe dont 1000 emplois en France sur trois ans. Est-ce que Sanofi rencontre des difficultés ? Absolument pas ! Avec un chiffre d'affaire au premier trimestre d'environ 9 milliards d'euros, en hausse de près de 7%, il se porte très bien.

Pendant l'épidémie de Covid 19 ses résultats ont été dopés par la vente de médicaments antidouleur, le Doliprane en particulier. Le groupe a même prévu de verser à ses actionnaires un dividende supérieur à celui de l'année précédente, pour un montant total de près de 4 milliards.

Pour les dirigeants de ces grands groupes, la course à la rentabilité ne s'arrête jamais. Alors que la précédente restructuration n'est même pas achevée, Sanofi met en œuvre un plan d'économie de 2 milliards annoncé il y a six mois. Cette réorganisation correspondrait selon un de ses dirigeants à « une nouvelle stratégie », consistant à « abandonner certaines activités pour se recentrer sur quelques créneaux porteurs », autrement dit ceux qui rapportent le plus. Sanofi abandonne la recherche dans le diabète et les maladies cardio-vasculaire et se lance dans celle du vaccin contre le Covid-19 qui peut rapporter très gros.

« C'est la santé pour le fric » comme l'a résumé un syndicaliste de Sanofi. Pour les dirigeants de ce laboratoire, seuls comptent la courbe de leurs profits, les cours de leurs actions en bourse et les dividendes qu'ils pourront verser à leurs actionnaires.

- Dans la même semaine, la direction du finlandais Nokia, numéro 3 mondial des équipementiers télécoms, a annoncé un plan de suppression de 1233 emplois soit un tiers de l'effectif total du groupe en France. Là non plus ce n'est pas l'épidémie du Covid- 19 qui explique cette saignée. Depuis le rachat d'Alcatel par Nokia en 2015 c'est le quatrième plan de licenciement !

La politique des dirigeants de ces groupes illustre celle de toute la classe capitaliste engagée dans une guerre permanente pour les parts de marché et les profits, une guerre qui se mène toujours avec la peau des travailleurs.

Les licenciements, le chômage, l'appauvrissement des classes populaires ne découle pas d'une fatalité économique, mais des choix qui sont faits pour sauver à tous prix les profits d'une minorité.

Rien ne justifie que des millions de femmes et d'hommes se retrouvent aujourd'hui au chômage, sans pouvoir vivre correctement ! Qu'il soit ouvrier chez Renault, employé chez Sanofi ou ingénieur chez Nokia, celui qui perd son emploi sait qu'il a peu de chances d'en retrouver un dans la situation actuelle.

Défendre son emploi, c'est aujourd'hui une question de vie ou de mort !

Pour revenir au débat d'orientation budgétaire, le rapport indique que la crise économique liée à l'épidémie du coronavirus provoqua la seconde récession mondiale. La société a connu des crises, comme les récessions de 1974, 1993, 2009, 2013.

Mais ces crises sont le mode de fonctionnement du système capitaliste et celle que l'on commence à vivre n'a pas d'issue connue. On vit dans une société dans laquelle il y a des besoins non satisfaits et d'un autre côté il y a des chômeurs par centaines de milliers, sinon par millions. C'est complètement aberrant. Et cela parce que ça ne rapporte pas assez de profits à une toute petite minorité qui elle a la maîtrise des capitaux susceptible de créer des emplois. C'est le seul obstacle.

Un exemple : nul besoin d'aller loin, chez Peugeot tous les ouvriers intérimaires ont été jetés les samedis sont travaillés, une douzaine sont prévus.

Un deuxième exemple : les Ehad sont oh combien utiles pour la société, mais elles doivent rapporter du profit à des multinationales puissantes avec la peau des autres. Pour conclure,

Je dirai que cette crise va contraindre les travailleurs à se défendre. Le rapport soumis au vote indique « Le président Macron, lui-même, a annoncé que la nation était en guerre, il faut donc s'attendre à ce que chacun contribue à l'effort de guerre. Les collectivités territoriales seront mises à contribution ».

Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration. Les besoins sont criants dans la santé, l'éducation, les transports, le logement et bien d'autres domaines. Dans ces secteurs les travailleurs devront imposer des embauches massives partout où c'est nécessaire, pour satisfaire les besoins de la population.

Pour financer ces mesures il faut prendre sur les bénéfices passés et présents ainsi que sur les fortunes des actionnaires. »

**Vote :**        **5 Contre**  
                  **24 Pour**

### III. Reprise des résultats 2019

Monsieur GRILLON :

Après avoir examiné le compte administratif, Il est proposé au conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</u></b>	
<b><u>2019</u></b>	
<b><u>Résultat de fonctionnement</u></b>	
Excédent de fonctionnement 2019	735 796.60 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2018	436 275.03 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 172 071.63 €</b>
<b><u>Résultat d'investissement</u></b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2019 (déficit) D001	- 72 599.86 €
Solde des restes à réaliser 2019 (déficit)	<u>628 935.00 €</u>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>701 534.86 €</b>

#### **AFFECTATION DES RESULTATS** **PROPOSEE**

<b>EN FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>470 536.77 €</b>
<b>EN INVESTISSEMENT R1068</b>	<b>701 534.86 €</b>
<b>Affectation en réserves obligatoire</b>	

Cette reprise de résultats est conforme aux comptes du percepteur.

Demande de bien vouloir approuver l'affectation de ces résultats.

**Vote :**      **4 Abstentions**  
                  **25 Pour**

#### **IV. Taux d'imposition 2020**

Monsieur GRILLON :

L'article L2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020. Le BP 2020 est élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières. Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des 2 taxes foncières, sur le bâti et non bâti, comme suit:

- Taxe d'habitation : -
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28.80 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 50.38 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2020, le produit attendu pour ces 2 taxes s'élève à 1 229 569 €.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur BOUDJEKADA :

- S'oppose fermement aux taux d'imposition présentés. Il déclare :  
« Je l'ai rappelé au conseil dernier mais une fois de plus ne sera pas de trop. Monsieur GRILLON, 500 euros. C'est bien pour 500 euros que votre discours sur les taux d'imposition et votre stratégie globale de baisse des taux a changée.

Vous qui pendant 18 ans vous êtes opposé à Denis SOMMER, puis à Jean-Paul MUNNIER, vous êtes désormais de ceux qui participent à la saignée des Charmontais, en reniant vos principes d'antan. Parce que effectivement il faut rappeler les propos qui étaient les vôtres : Vous avez toujours dit qu'en cas d'augmentation des dotations versées par l'Etat, Il serait plus juste d'engager une baisse des taux d'imposition de manière progressive. Et c'est balo, mais les dotations de l'état ne font qu'augmenter depuis deux ans.

Pour que tout le monde comprenne bien de quoi on parle, je vais vous prendre un exemple concret d'un propriétaire du pavillon de 70 mètres carrés avec un petit jardin sur notre commune. En 2017, sa taxe foncière était de 1348 €. En 2018, 1566€. Et en 2019, 1638€.

Plus que symbolique, cette baisse progressive est nécessaire. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'État entend revoir les méthodes de calcul de la

taxe foncière sur la part étatique. Certains ménages vont devoir payer jusqu'à 5 fois la somme qu'ils paient aujourd'hui sur la part de l'Etat.

Je vais vous prendre une image claire. Imaginez que vous êtes sur une barque fonçant droit sur une cascade. Vous avez 2 possibilités : rester sans rien faire et aller vers une mort certaine ou bien vous ramez à contre-courant. Dans un langage économique, cela revient à mener une politique contracyclique. Lorsque l'Etat décide de saigner encore un peu plus le contribuable, il est de notre devoir de collectivités locales que d'essayer de ramer dans le sens inverse en allégeant la pression fiscale sur les foyers de notre commune.

Mais à n'en pas douter, vous semblez préférer les recettes importantes sur du court terme plutôt qu'une véritable stratégie structurelle, entendons donc du long terme. Nous ne soutenons pas ce choix. Nous parlons de l'avenir de familles qui sont dans la galère et toutes les petites actions qui peuvent être anecdotique permettent pourtant de mettre du beurre dans les épinards de nos concitoyens. C'est du bon sens.

On nous explique en Commission du CCAS qu'il y a une recrudescence de situations de précarité extrêmes et nous devons jouer un rôle en tant qu'élus locaux : il n'y a pas de petites économies.

Il ne faut pas essayer de nous sous-estimer parce que nous tenons des propos de bon sens.

Monsieur GRILLON, Grand-Charmont paiera très très cher ce manque flagrant de vision qui entraînera de plus en plus de départs de charmontais et fermetures d'entreprises. Vous en serez l'un des responsables, à moins que vous décidiez de revenir à la raison. »

#### Monsieur GRILLON :

- Il faut noter que la baisse de la pression fiscale qui pourrait être décidée, entraînerait une baisse des dotations de l'Etat. Le gouvernement continuait toutes ces dernières années à baisser les dotations envers les communes et c'est grâce à la réaction des maires qu'il y a eu une petite inversion. Seulement, il faut bien prendre en compte qu'à chaque fois qu'une commune baisse sa fiscalité, elle entraîne dans le même temps la baisse des dotations.

#### Monsieur BOUDJEKADA :

- A l'impression que ses interventions dérangeant. Cependant, la politique de baisse des dotations est maintenue par le Président MACRON mais il faut bien noter que la Ville a pourtant la garantie du seuil de population qui lui garantit une certaine dotation.

#### Monsieur le Maire :

- Pour baisser la taxe foncière de 20 euros par habitant par exemple, la Ville perdrait des sommes trop importantes, et cela n'est pas forcément significatif pour les habitants. Il faut donc être très prudent dans la politique à adopter.

**Vote :           5 Contre  
                      24 Pour**

## V. Budget Primitif 2020

Monsieur GRILLON :

Soumet à l'examen de l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 arrêté comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Crédits de fonctionnement	5 826 220.00	5 355 683.23
. R 002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)		470 536.77
	<hr/>	<hr/>
Total section de fonctionnement	5 826 220.00	5 826 220.00

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
. Crédits d'investissement (y compris le C/1068)	1 047 690.14	1 749 225.00
. Reste à réaliser de l'exercice précédent	755 810.00	126 875.00
. D001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	72 599.86	
	<hr/>	<hr/>
Total section d'investissement	1 876 100.00	1 876 100.00

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>7 702 320.00</b>	<b>7 702 320.00</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Monsieur BOUDJEKADA :

- Estime que ce budget acte la mise à mort à petit feu de la Commune.
- Demande comment il est possible de verser un loyer de 30 000 euros annuels à Monsieur MARTINEZ pour la location de locaux pour les ateliers municipaux alors que depuis toutes ces années un emprunt aurait déjà pu être soldé ?

Monsieur le Maire :

- A déjà pris contact plusieurs fois avec le propriétaire mais il refuse de vendre les locaux. Au moment où la Ville a eu besoin des locaux, elle n'avait pas les moyens d'acquérir. La Ville a bien le projet de refaire de nouveaux ateliers municipaux pendant ce mandat.

**Vote :           5 Contre**  
                      **24 Pour**

## VI. Subventions aux associations

Monsieur GRILLON :

Soumet à l'examen du conseil municipal les propositions de subventions pour l'année 2020, pour les associations suivantes :

NOMS ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES EN 2019	SUBVENTIONS 2020
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	300 €	0 €
Anciens combattants	300 €	300 €
<b>LES FRANCAS DU DOUBS - CENTRE SOCIAL</b>	<b>195 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
Ass. Charmontaise d'Animation Commerciale	500 €	500 €
Association Culturelle de Grand-Charmont	2 300 €	1 000 €
Association Culturelle Loisirs Sports - FSGT (Tir à l'Arc)	500 €	500 €
Association Personnel Communal	10 000 €	10 000 €
Budget Conseil	50 €	50 €
Caméramen Club Grand-charmont	500 €	500 €
Collège de Sochaux Jouffroy d'Abbans	3 600 €	1 000 €
Comité de jumelage	1 400 €	0 €
Conseil Citoyen	2 000 €	0 €
Croix Rouge	300 €	0 €
Défi	50 €	50 €
Ecole de musique - Harmonie	4 500 €	4 500 €
Ferme d'Animation JAN ROSS	28 270 €	36 000 €
Football club	3 000 €	3 000 €
Frat'Aire	500 €	1 000 €
Karaté Club	300 €	0 €
Les Grillons-amicale 3ème Age	500 €	0 €
Maison des loisirs du Giboulon	500 €	400 €
Radio Amitié	525 €	525 €
Sésame Autisme	200 €	200 €
DIVERS		2 550 €
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS Article : 6574</b>	<b>255 095 €</b>	<b>262 075 €</b>
COOPERATIVES	SUBVENTIONS VERSEES EN 2019	SUBVENTIONS 2020
Détail des Coopératives Scolaires (225 €/classe) 2019/2020		
Ecole Elémentaire Bataille - 6 CLASSES/2020	1 350 €	1 350 €
Ecole Elémentaire Jeanney - 10 CLASSES/2020	2 250 €	2 250 €
Ecole Primaire Fort-Lachaux - 6 CLASSES/2020	1 350 €	1 350 €
Ecole Maternelle Bataille - 4 CLASSES/2020	675 €	900 €
Ecole Maternelle Curie - 7 CLASSES/2020	1 575 €	1 575 €
<b>TOTAL COOPERATIVES</b>	<b>7 200 €</b>	<b>7 425 €</b>
<b>TOTAL GENERAL Article 6574</b>	<b>262 295 €</b>	<b>269 500 €</b>

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2020 à l'article 6574.

Les conseillers municipaux qui font partie d'associations citées ci-dessus et qui ne prennent pas part au vote sont : Monsieur GUILLEMET, Madame BESANCON, Monsieur GRILLON et Madame THIEBAULT.

Monsieur GUILLEMET :

- Tient à préciser que la subvention de l'Association Culturelle de Grand-Charmont était de 2300 euros les années précédentes et elle sera de 1000 euros cette année, volontairement, afin que la différence permette à la bibliothèque d'acquérir de nouveaux livres pour les habitants et relancer la bibliothèque.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Est surpris que les petites associations ne demandent pas de subventions plus importantes alors que l'enveloppe globale est à la hausse. L'Association des Grillons bénéficie de l'attribution d'une somme confortable sur son compte bancaire mais la Ville continue pourtant à leur verser des subventions alors qu'aucun projet d'envergure et d'intérêt général n'est présenté. Il faut se demander à quoi va servir cette somme, si cela servira uniquement pour les boissons et goûters du Club en comité restreint ? Cela alors même qu'une part de plus en plus importante de la société boucle les fins de mois avec difficulté au point de parfois devoir choisir entre se soigner ou manger. Parle ici de l'association des Grillons, mais il pourrait aussi parler de l'Association du Giboulon où se prélassent une élue.
- Propose de créer une commission citoyenne indépendante d'attribution des subventions composée de membres de citoyens de chaque quartier qui permettrait l'analyse des projets portés et de laisser ainsi les charmontais choisir les projets qui seront financés avec leurs impôts, pour que vive réellement la démocratie. Les quartiers seraient donc traités avec égalité.

Monsieur le Maire :

- Informe que très peu de personnes s'inscrivent dans les commissions de la Ville donc il serait difficile de mobiliser les habitants sur le fonctionnement des associations.
- L'Association des Grillons a besoin d'avoir une certaine trésorerie puisqu'ils doivent parfois avancer des frais notamment lors de la réservation de bus pour les sorties.

Madame LAZAAL :

- Demande à Monsieur BOUDJEKADA de ne pas parler sans arrêt de Monsieur Denis SOMMER qui ne fait plus partie du conseil municipal de Grand-Charmont et qui est libre de choisir sa voie.
- Rappelle que l'Association des Grillons compte près de 80 membres et les subventions leur permettent notamment de se retrouver et de pouvoir faire des sorties, il faut leur laisser ces moments privilégiés et ne pas les décourager. Heureusement que cette Association existe.

Monsieur GRILLON :

- Ajoute que la subvention versée à l'Association des Grillons représente exactement 8,77 centimes par habitant.
- Pour information, en 2021, la fiche de demande de subvention sera revue et une synthèse sera faite sur les sommes dont dispose les associations sur leurs comptes et les projets proposés.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Revient sur le propos de Monsieur le Maire et informe que ses colistiers ne sont pas inscrits dans les commissions municipales car ils font déjà régulièrement des réunions et vont à la rencontre des habitants et il est d'ailleurs demandé d'avoir un local à disposition pour se réunir comme en prévoit la loi.

**Vote :           4 Contre**  
**21 Pour**

**VII. Admissions en non-valeur**Monsieur GRILLON :

Madame la Trésorière présente au conseil municipal une demande d'admission en non- valeur n° 3374351761, pour un montant global de 7 516.48 € répartis sur plusieurs titres de recettes émis entre 2018 et 2020 à l'encontre de la Boucherie de L'Est, située au centre commercial des Fougères à Grand-Charmont 25200, en situation de liquidation judiciaire.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement, dont elle dispose, ayant été mises en œuvre et restées infructueuses, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet des demandes ci-dessus référencées.

Il est précisé que l'admission en non-valeur n'a pas pour effet d'annuler la dette. La trésorière est en droit de relancer les poursuites, en vue d'assurer le recouvrement des sommes dues.

Il est donc proposé au conseil municipal d'admettre ces créances en non-valeur au compte 6541 du B.P. 2019.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

**Vote : Unanimité**

**VIII. Approbation de l'exonération de loyers de la Maison de Santé et Pizzeria des Fougères**Monsieur le Maire :

La commune de Grand-Charmont, est le bailleur de cellules commerciales du pôle de commerces des Fougères, du carrefour express en centre-ville et de la maison de santé. Durant la crise sanitaire certains commerces et/ou activités ont été durement impactées pendant plusieurs semaines. Il s'agit en particulier de la pizzeria des Fougères qui a complètement cessé son activité à compter du 16 mars et jusqu'au 15 juin, de professionnels de la Maison de santé qui ont été contraint de

suspendre leur activité (Dentiste, Podologue, Kinésithérapeute et psychologue) pendant toute la période de confinement soit 2 mois (16 mars-15 mai)

Interpellée par les difficultés que rencontraient commerçants et professions libérales, la commune a proposé un report des loyers pour les mois de mai et juin et ce en attente d'une décision de l'ensemble du Conseil Municipal.

Pour les locataires de la maison de santé, au regard de la perte totale du chiffre d'affaire sur la période du mois d'avril il est proposé une exonération de un mois de loyer hors charges.

Pour rappel le montant des loyers mensuels s'élèvent comme suit :

Dentiste : 1 110.63 € HT – 1332.76 € TTC  
 Podologue : 522.94 € HT – 627.53 € TTC  
 Kinésithérapeute : 673.17 € HT- 807.80 € TTC  
 Psychologue : 464.69 € HT – 557.63 € TTC

Pour la pizzeria du centre commercial des Fougères qui a subis une perte totale de son chiffre d'affaire en avril et une baisse de plus de 50 % sur mars et mai 2020 et compte tenu de la fragilité de l'activité, il est proposé une exonération de 3 mois de loyers.

Pour rappel le montant du loyer mensuel s'élève à 175.55 € HT – 210.66 € TTC

- Demande de bien vouloir approuver ces exonérations de loyers et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes y afférents

**Vote :           1 Abstentions**  
**28 Pour**

### **XIX. Information : demande de subvention au titre de la DPV 2020**

Monsieur le Maire :

Créée par l'article 72 de la loi de finances 2009, la Dotation Politique de la Ville (ex DDU) bénéficie aux communes particulièrement défavorisées. Ces crédits font l'objet d'une contractualisation entre les communes éligibles et le représentant de l'Etat dans le département. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) pour un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les communes éligibles doivent faire partie des 250 premières communes de + de 10 000 habitants éligibles à la DSU ou être une commune de 5 000 à 9 999 habitants éligible à la DSU au moins une fois au cours des 3 derniers exercices précédant la répartition.

Compte tenu de ces critères, les services de l'Etat ont confirmé que Grand-Charmont figure dans la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2020 ainsi que deux autres communes du département du

Doubs. Les crédits départementaux s'élève à 712 075 € et font l'objet d'une contractualisation entre les trois communes éligibles et le représentant de l'Etat dans le département.

Pour 2020, la commune de Grand-Charmont a soumis 3 actions aux services de l'Etat en vue d'une contractualisation :

- 1) Le soutien aux travaux d'investissement dans les établissements scolaires et structures socioéducatives du quartier des Fougères
- 2) Le soutien à l'acquisition du matériel informatique et de mobilier pour les « 4 thèques » et les services périscolaires du quartier.
- 3) Soutien aux actions du CVU et au projet de développement social.

Le montant global de ces opérations s'élève pour l'investissement à 59 970.49 € HT et pour le fonctionnement à 647 018.20 € avec une participation de la DPV notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 261 080.79 €

En raison de l'épidémie de COVID-19, et afin de ne pas perdre de temps quant à l'instruction des dossiers, les services de l'Etat ont étudié les dossiers et notifié la subvention sans la délibération préalable du Conseil Municipal sur le dossier de demande. Il convient cependant de présenter le dossier à titre d'information au conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande de subvention.

## **X. Ouverture et fermeture de postes**

Monsieur DALON :

- Expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complets ou non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Les délibérations doivent préciser les grades correspondants aux emplois créés ainsi que la durée hebdomadaire.

Suite aux départs en retraite de quatre agents, à la pérennisation d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, à la nécessité d'avoir recours à des contractuels pour faire face à des besoin liés à un accroissement saisonnier d'activité et après avis du comité technique du 16 juin 2020, je vous demande de bien vouloir procéder à la fermeture et à l'ouverture des postes suivants :

**Fermeture de postes :**

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe 35h
- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe 35h
- 1 poste d'adjoint technique 30h

**Création emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :**

- 1 poste d'adjoint technique à 35h

**Création emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité :**

- 2 postes d'adjoint technique à 35/35<sup>e</sup> (renfort espaces verts juillet août)

**Monsieur DRIANO :**

- Demande s'il n'y a pas de poste en moins ?

**Monsieur DALON :**

- Confirme que non car les postes correspondent à des agents en longue maladie qui sont déjà remplacés.

**Vote :           5 Abstentions**  
**24 Pour**

**XI. Questions diverses****Monsieur le Maire :**

- Appelle les conseillers municipaux à présenter des membres pour la commission communale des impôts directs qui se réunit une fois par an. Il faut nommer 32 personnes, majeures et qui payent des impôts sur la commune.

**Monsieur BOUDJEKADA :**

- Revient sur le courrier envoyé à la Mutualité Française et demande une nouvelle fois à Monsieur le Maire où en est ce dossier ?
- Remettra à Monsieur le Maire dans les prochains jours une pétition des familles pour demander la sécurisation du parc de la coulée verte et notamment de l'aire de jeux à travers laquelle des véhicules motorisés peuvent circuler à vive allure et à proximité de laquelle un drame a failli se produire récemment avec un enfant retrouvé dans un point d'eau.
- Concernant le projet de la ZAC du Grand Bannot, sera très vigilant sur la participation à l'équilibre versée à Sedia qui passera à 225 000 euros par an pendant trois ans. Ces sont ces engagements qui vont plonger la Ville dans de nouveaux emprunts et il est donc demandé de fournir le plan de financement afin de pouvoir contrôler les actions et évaluer l'intérêt réel de la commune dans ces engagements.

- Sur les terrains de l'ancienne annexe de l'hôpital, la Ville avait obtenu la baisse des prix de vente des terrains au profit de COFIMMO justifiée par le fait qu'il fallait se débarrasser des gravats qui avaient été enterrés. Sur ces parcelles, certains acquéreurs doivent payer 35 000 euros supplémentaires pour assainir leur terrain. Il est donc demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir intervenir auprès des entreprises qui ont bénéficié de la baisse du prix de vente pour qu'elles ne refacturent pas cette somme aux futurs propriétaires.

Monsieur le Maire :

- Va vérifier ce point concernant les terrains de l'ancienne annexe de l'hôpital.

*Séance levée à 20h50*